

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de LA BOISSIERE

**Séance du 15 décembre 2016**

**Nombre de Membres**

**Afférents au Conseil Municipal**

15

**En exercice**

15

**Qui ont pris part à la délibération**

9

**Date de Convocation**

07/12/2016

**Date de l'affichage**

09/12/2016

L'an deux mil seize et le quinze décembre

à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude CROS, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET

**Excusé :** Rodolphe AUGÉ,

**Absents :** Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Régis LOUBET, Daniel PRUNIER, Sylvain SECONDY

Mme CHEYNET a été nommée secrétaire.

17 JAN. 2017

**Objet de la délibération : PLAN LOCAL D'URBANISME – PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT**

M. le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 2 avril 2015 de prescription de révision générale du plan d'occupation des sols valant mise en forme de plan local d'urbanisme (PLU) de la Boissière, délibération complétée par délibération en date du 7 juillet 2016 par laquelle les objectifs ont été confirmés et complétés et la concertation relancée.

Il rappelle également la délibération en date du 20 octobre 2016 décidant d'appliquer au PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il fait part au conseil de l'avancée de l'élaboration du document d'urbanisme, rappelle les diverses réunions de travail : concessionnaires, agriculteurs, comité de pilotage chargé du suivi de l'élaboration du PLU (COFIL PLU) et notamment la dernière réunion de présentation du travail du COFIL PLU aux élus qui a eu lieu le 17 novembre 2016, réunion au cours de laquelle les élus ont pris connaissance du diagnostic du territoire et du projet de PADD.

Il annonce aux élus que le diagnostic du territoire et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont pratiquement terminés et qu'une présentation aux personnes publiques associées est prévue début janvier.

Il dépose sur le bureau le diagnostic provisoire du territoire, le projet de PADD et sa note justificative, le schéma de synthèse, ces documents seront soumis aux personnes publiques associées.

Il rappelle les 6 objectifs qui ont découlé du diagnostic de territoire et permis d'établir le PADD :

- Objectif 1 : développement privilégié du centre du village,
- Objectif 2 : aménager les espaces publics et valoriser les éléments d'architecture et de paysage à caractère patrimonial,
- Objectif 3 : encourager l'activité agricole et encadrer son développement en accord avec les qualités paysagères de la commune,
- Objectif 4 : diversifier et qualifier l'offre en logements, limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Objectif 5 : préserver l'écrin de garrigues qui cerne la commune
- Objectif 6 : permettre un développement économique adapté à l'échelle et au contexte de la commune.

Il détaille chaque objectif à l'appui du schéma de synthèse et relève les points qui ont été affinés depuis la dernière réunion avec les élus du 17 novembre 2016.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

**PREND** note des éléments présentés.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le

Et publication ou notification  
Le **12 JAN. 2017**

DEL16081

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude CROS

